



**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES
LUNDI 14 OCTOBRE 2024**

Département de l'AUDE
Arrondissement de
CARCASSONNE

Date de convocation:
07/10/2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 10
votants: 13

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - N. GARCIA - S. JOURDA - S. MOLINIER - F. WATRELOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

O. COSTA donne pouvoir à N. GARCIA

S. MOURLAN donne pouvoir à A. VAUJANY

J.-C. GUISTI donne pouvoir à H.RUFFEL

Absents excusés : B. SOULIE - R. POLLAK

Secrétaire de séance : A.ROMERO selon l'art L.2121-15 du CGCT

Antoine ROMERO est élu secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 07/10/2024.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire par délégations

M. le Maire rend compte des décisions prises conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par délibération n°2020-25 du 25 mai 2020 du Conseil Municipal :

DECMA n°2024-04
Virement de chapitre à chapitre n°1**Le Maire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22;
Vu la délibération n°2020-25 du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai suivant, de délégation de pouvoirs du Maire dans le cadre des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

Vu la délibération n°2023-07, reçue en Préfecture le 03 avril 2023, autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à compter de l'exercice 2023.

Considérant la nécessité de procéder aux virements suivants :

- 25 000 € Section de fonctionnement – chapitre 065 " Autres charges de gestions courantes " - article 65888 " Autres " ;
- + 25 000 € chapitre 11 " Charges à caractère général " - article 615231 " Voiries " ;

DECIDE**ARTICLE 1 :**

décide de procéder aux virements de **25 000€**
du chapitre 065 de la section de fonctionnement " Autres charges de gestions courantes " (article 65888 " Autres "),
au chapitre 11 " Charges à caractère général " (article 615231 " Voiries ")

ARTICLE 2 :

le secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la présente décision ;

ARTICLE 3 :

la présente décision est transmise à M. le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité et ampliation sera adressée au Receveur municipal.

ARTICLE 4 :

dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa notification et publication.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2024-34**141024/01****Demande de subvention pour des travaux d'éclairage public**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public pour la rénovation des lampadaires sur la RD206 dite avenue de l'Europe – urgence 1 – année 5 – priorité 1 : mise en conformité et à la sécurité des personnes de l'éclairage public (mise à la terre des supports et remplacement mâts + luminaires vétustes).
Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demandera donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification. La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

La Commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN. Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,**
- D'autoriser, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,**
- De solliciter une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,**
- De désigner le Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi de cette opération,**
- S'engage à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)**

DELCM n°2024-35**141024/02**

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2

Vu le projet d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe préalablement étudié par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) sur l'ensemble de la traversée du village qui a été découpé en 5 secteurs ;

Vu la délibération n°2021-09 du 15 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation en 2 phases de l'aménagement et la sécurisation de la RD 206 dite avenue de l'Europe ;

Vu la délibération n°2022-35 du 24 octobre 2022 approuvant le projet de la phase 1 ;

Considérant le travail de redécoupage en 3 tranches de la phase 1 présentée par Pascal VALLIERE en préambule de la séance du 09 octobre 2023 ;

Considérant le devis de la tranche 2 mis à jour par le cabinet GAXIEU en fonction des mises à jour du projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier le programme pluriannuel de travaux sur trois ans établi dans la délibération 2023-34 du 9 octobre comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Montant des travaux €</i>	<i>Honoraires-SPS- autres</i>	<i>Montant €HT</i>	<i>Montant €TTC</i>
2024	221 731.95	23 268.05	245 000.00	294 000.00
2025	214 919.20	17 380.80	232 300.00	282 360.00
2026	146 224.84	13 775.16	160 000.00	192 000.00
TOTAL	582 875.99	54 424.01	637 300.00	768 360.00

- De solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2025 pour la tranche 2, d'un montant de travaux de 214 919.20€HT.

DELCM n°2024-36**141024/03**

Demande de subvention auprès du département - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2

Vu le projet d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe préalablement étudié par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) sur l'ensemble de la traversée du village qui a été découpé en 5 secteurs ;

Vu la délibération n°2021-09 du 15 mars 2021, par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation en 2 phases de l'aménagement et la sécurisation de la RD 206 dite avenue de l'Europe ;

Vu la délibération n°2022-35 du 24 octobre 2022 approuvant le projet de la phase 1 ;

Considérant le travail de redécoupage en 3 tranches de la phase 1 présentée par Pascal VALLIERE en préambule de la séance du 09 octobre 2023 ;

Considérant le devis de la tranche 2 mis à jour par le cabinet GAXIEU en fonction des mises à jour du projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier le programme pluriannuel de travaux sur trois ans établi dans la délibération 2023-34 du 9 octobre comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Montant des travaux €</i>	<i>Honoraires-SPS- autres</i>	<i>Montant €HT</i>	<i>Montant €TTC</i>
2024	221 731.95	23 268.05	245 000.00	294 000.00
2025	214 919.20	17 380.80	232 300.00	282 360.00
2026	146 224.84	13 775.16	160 000.00	192 000.00
TOTAL	582 875.99	54 424.01	637 300.00	768 360.00

- De solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du département de l'Aude au titre du dispositif de l'aide aux communes pour la tranche 2, d'un montant de travaux de 214 919.20€HT.

Divers

- **Devenir du logement 7 avenue de l'Europe**

Le maire explique que madame GININES l'actuelle locataire va emménager dans le logement 2 Place de la Fontaine, le devenir du logement 7 avenue de l'Europe se pose à nouveau.

Dans la mesure où le logement constitue une rentrée d'argent pérenne et où les rénovations énergétiques peuvent être financées en partie par la Région Occitanie et Carcassonne Agglo, il vaut mieux en conserver la propriété.

Les travaux de rénovations envisagées doivent permettre d'atteindre le meilleur classement possible dans le diagnostic énergétique.

- **Projet City stade**

Le Maire expose son intention de faire installer un city stade sur le vieux terrain de tennis afin d'encourager le sport sur la commune chez les habitants et plus particulièrement, les jeunes. Idéalement placé dans le village, ce terrain multisport serait un atout pour le sport scolaire, l'offre de loisirs communaux, ainsi qu'une porte d'entrée touristique avec la proximité du camping.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises dans la proximité locale et régionale.

Pour le financement, une aide peut être octroyée par la Région, Carcassonne Agglo et la commune peut attribuer le FPIC 2024 au projet.

- **Aménagement de l'espace-loisir La Capitelle**

- **Budget participatif : Parcours santé de l'espace-loisir**

Des devis ont été demandés, il est très difficile de rester dans l'enveloppe des 5 000 €. Une solution d'après modulaires semble être le meilleur compromis pour le moment. Il sera probablement obligatoire de voter une augmentation de l'enveloppe allouée pour prendre compte la hausse des prix.

- **Informations sur la fin du réseau cuivre Télécoms**

La commune de Rustiques fait partie du lot 4 avec fin des offres commerciales en 2026 pour une clôture définitive technique en 2028. Le rôle des élus consistant à informer la population de cet état de fait et d'inciter la population à migrer vers les solutions Fibre, le Maire propose de faire passer l'information dans le bulletin municipal de fin d'année.

- **Lotissement Marcou**

Les travaux devraient commencer cette semaine.

- **Projet SYADEN Extension BT Camping**

Les travaux devraient commencer sous peu.



- **Social**

Le marché de Noël aura lieu le 8 décembre car Trèbes organise le sien tous le week-end du 1er décembre.

Pour la distribution des chocolats offert aux plus de 70 ans, après examen de la liste, 85 en seront bénéficiaires. Une interrogation subsiste sur le choix du chocolatier.

Les bénévoles de la bibliothèque souhaite que le budget alloué à la structure pour la commande de livre soit un peu augmenté afin de pouvoir proposer un vrai offre de renouvellement.

- **Questions diverses**

Nicolas Garcia propose que la commune finance une visite de la caserne des pompiers de Trèbes pour une sensibilisation aux risques du feu.

- **Prochaines réunions**

Réunion du conseil municipal prévue le lundi 25 novembre 2024 à 20h30.

Commission Travaux : Vendredi 15 novembre 2024 à 17h00

Commission Communication : Lundi 2 décembre 2024 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance.



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 14 OCTOBRE 2024

Date de convocation :
07-10-2024

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 10
votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - N. GARCIA - S. JOURDA - S. MOLINIER - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

O. COSTA donne pouvoir à N. GARCIA

S. MOURLAN donne pouvoir à A. VAUJANY

J.-C. GUISTI donne pouvoir à H.RUFFEL

Absents excusés : B. SOULIE - R. POLLAK

Secrétaire de séance : A.ROMERO selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2024-34	Demande de subvention pour des travaux d'éclairage public	141024/01
RUST-2024-35	Demande de subvention au titre de la DETR 2025 - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2	141024/02
RUST-2024-36	Demande de subvention auprès du département - Travaux d'aménagement, sécurisation et embellissement de l'Avenue de l'Europe - Tranche 2	141024/03